

L'UNIL et la BCV allient leurs forces pour innover dans l'investissement durable

Lausanne – le 7 octobre. L'UNIL et la BCV ont signé un partenariat pour allier leurs compétences au profit de la recherche sur la gestion des investissements responsables. Cet accord fait suite à une première étude centrée sur la prise en compte des critères ESG sur le marché des actions. Les deux institutions ont donc décidé d'approfondir leur relation en cofinçant une recherche dédiée à l'intégration des critères de durabilité à la gestion des placements financiers et en particulier des placements immobiliers. L'UNIL pour sa part publie une « Charte d'investissement responsable » qu'elle applique dès à présent aux fonds dont elle a la responsabilité de gestion.

La prise en compte de critères ESG (environnement, social, gouvernance) concerne un nombre croissant d'investisseurs et constitue un champ de recherche de plus en plus important. La combinaison des savoir-faire pratiques et théoriques de la BCV et de l'UNIL permettra de poursuivre les recherches sur l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements, en particulier dans le domaine des placements immobiliers, d'intégrer les risques liés aux impacts environnementaux, climatiques et sociaux et de développer des outils destinés aux gestionnaires privés et institutionnels. Cette collaboration se fait au travers du cofinancement d'un poste de recherche au Center for Risk Management Lausanne de la Faculté des HEC de l'UNIL pour une durée de deux ans à compter du 1er octobre 2019.

Pascal Kiener, CEO de la BCV, témoigne : « L'intégration des critères ESG est un enjeu clé, qui fait partie de nos préoccupations depuis plusieurs années. Ce programme permettra une meilleure intégration de ceux-ci dans notre offre de placement et de faire progresser la recherche au bénéfice de la place financière. »

Nouria Hernandez, Rectrice de l'UNIL, souligne quant à elle que « La thématique de la durabilité fait partie de notre culture depuis bien des années, elle influence tant nos projets de développement du campus, que les travaux de nos chercheurs et nos modèles d'enseignement. Nous offrons par exemple un master en fondements et pratiques de la durabilité et notre campus vient de recevoir la certification Site à 2000 Watts en transformation de l'Office fédéral de l'Énergie. Quant à la collaboration avec la BCV, elle est extrêmement intéressante de par ses applications pratiques et concrètes tant du côté de la recherche que de la gestion de nos propres avoirs financiers à travers la Charte d'investissement responsable que nous venons d'établir ensemble. »

Eric Jondeau, Professeur de Finance à la Faculté des HEC de l'UNIL, poursuit : « Après une première collaboration fructueuse centrée sur les critères ESG du marché des actions, nous sommes heureux de pouvoir poursuivre nos recherches avec cette fois-ci un poste de recherche dédié pour analyser en détails le marché immobilier et les fonds qui y sont liés. Cela représente pour nombre d'investisseurs institutionnels la deuxième classe d'actifs et il n'y a pas encore d'outils pour juger de la durabilité de ces fonds. »

Jean-Niklas, responsable des investissements en actions à la BCV, ajoute : « Notre offre de gestion pour les clients institutionnels intègre désormais progressivement et de façon systématique des critères de durabilité et la collaboration avec l'UNIL a contribué à cette démarche. Cette dernière, à laquelle notre clientèle institutionnelle a été associée, a rencontré une adhésion très large. »

La collaboration entre l'UNIL et la BCV a déjà donné des résultats concrets. Une première étude publiée cette année portait sur l'impact de l'inclusion de critères ESG sur la performance et le degré de risque de portefeuilles d'actions. Ces travaux ont notamment permis le développement d'un outil destiné aux professionnels de l'investissement et permettant d'analyser la sensibilité de portefeuilles à l'intégration de critères ESG. (http://www.crml.ch/index.php/esg_equities/)

L'UNIL applique dès à présent les principes de sa « Charte d'investissement responsable » aux fonds dont elle a la responsabilité de gestion. La charte prévoit l'application d'une politique d'exclusion des activités non compatibles avec les valeurs de l'UNIL, la réduction de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effet de serre et l'investissement dans les entreprises qui usent des meilleures pratiques d'application des critères ESG et qui ont adopté une gestion proactive des enjeux de durabilité. Cette stratégie de l'UNIL s'inscrit dans le respect des engagements internationaux pris par la Suisse et notamment des Accords de Paris. Disponible en ligne (www.unil.ch/durable), cette charte peut être utilisée comme modèle par des institutions financières désirant intégrer des critères de durabilité dans la gestion de leurs placements.

Contacts

Géraldine Falbriard, relations médias UNIL
geraldine.falbriard@unil.ch
+41 79 897 30 14

Jean-Pascal Baechler, porte-parole BCV
jean-pascal.baechler@bcv.ch
+ 41 21 212 22 51